

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 205 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Roland DARROUZES - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAU - Roger RUZE - Albert SALE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine MEMOLI PILA - Frédéric BOUSQUET représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine CESARI représentée par Joël MANCEL - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bruno GILLES - Pierre COULOMB représenté par Danièle GARCIA - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Christian DELAVET représenté par Olivier FREGEAC - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nouriati DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO représenté par Christian BURLE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Philippe CHARRIN - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Robert LAGIER représenté par Michel LEGIER - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Stéphane LE RUDULIER représenté par Claude FILIPPI - Danielle MENET représentée par Gérard GAZAY - Patrick MENNUCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Régis MARTIN - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Xavier MERY - Eric SCOTTO représenté par Roland CAZZOLA - Josette VENTRE représentée par Solange BIAGGI - Patrick VILORIA représenté par Monique CORDIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-Claude FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jacques BESNAÏNOU - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE.

Signé le 30 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2016

Monsieur Le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 009-605/16/CM

■ Approbation de la convention relative à la tarification combinée Conseil Départemental 84 - Métropole d'Aix-Marseille-Provence
MET 16/690/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de l'ouverture prochaine du futur pôle d'échanges de Pertuis et afin de favoriser la complémentarité des offres de transport entre le réseau du Pays d'Aix et le réseau du Conseil Départemental de Vaucluse, la Métropole a adopté lors du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 la création d'une tarification dédiée suivante :

Titres	Périmètre couvert			Réduction tarifaire *
2 Formules mensuelles tout public	Lignes du Conseil Départemental de Vaucluse en zone 1 Ou Lignes du Conseil Départemental de Vaucluse en zone 2	+	Ensemble des lignes du réseau Pays d'Aix	-30 %
2 Formules mensuelles – 26 ans	Lignes du Conseil Départemental de Vaucluse en zone 1 Ou Lignes du Conseil Départemental de Vaucluse en zone 2	+	Ensemble des lignes du réseau Pays d'Aix	-30 %
2 Formules annuelles tout public	Lignes du Conseil Départemental de Vaucluse en zone 1 Ou Lignes du Conseil Départemental de Vaucluse en zone 2	+	Ensemble des lignes du réseau Pays d'Aix	-30 %
2 Formules annuelles – 26 ans	Lignes du Conseil Départemental de Vaucluse en zone 1 Ou Lignes du Conseil Départemental de Vaucluse en zone 2	+	Ensemble des lignes du réseau Pays d'Aix	-30 %

*** Application de la règle de l'arrondi à l'unité supérieure**

Si le chiffre après la virgule est inférieur à 5, on arrondit à l'entier inférieur.

Si le chiffre après la virgule est supérieur ou égal à 5, on arrondit à l'entier supérieur

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2016

Le tableau ci-après retrace l'état des tarifs qui résulteront de l'application de cette nouvelle tarification combinée à l'issue de la signature de la convention partenariale avec le Conseil Départemental de Vaucluse.

Montant des tarifs des titres combinés au 1^{er} septembre 2016 :

Titres	TransVaucluse	Pays d'Aix Mobilité	Combiné
Mensuel zone 1	35 €	27 €	43 €
Mensuel zone 2	45 €	27 €	50 €
Mensuel jeunes – 26 ans zone 1	25 €	27 €	36 €
Mensuel jeunes – 26 ans zone 2	35 €	27 €	43 €
Annuel zone 1	300 €	260 €	392 €
Annuel zone 2	400 €	260 €	462 €
Annuel jeunes – 26 ans zone 1	150 €	260 €	287 €
Annuel jeunes – 26 ans zone 2	200 €	260 €	322 €

Afin de finaliser la commercialisation de ces titres, il convient de conventionner avec le Conseil Départemental 84. Cette convention de tarification combinée « réseau TransVaucluse + réseau Pays d'Aix Mobilité » (jointe en annexe), a pour objectif de préciser les caractéristiques de l'abonnement intermodal commercialisé, ainsi que les conditions de sa mise en œuvre.

Dans un objectif de fidélisation des usagers, seules des formules d'abonnement mensuelles et annuelles sont proposées, à des prix attractifs.

Ces abonnements intermodaux annuels et mensuels seront délivrés par les exploitants du Conseil Départemental 84 et les agences commerciales du réseau Pays d'Aix Mobilité.

La convention jointe en annexe définit également les modalités de répartition et de reversement des recettes.

Les reversements se font dans les conditions suivantes :

- Titres combinés vendus par le(s) exploitant(s) du réseau Pays d'Aix Mobilité :
La Métropole reverse la part du réseau TransVaucluse à l'exploitant du CD84 en fonction du calcul suivant :
« Montant du reversement TransVaucluse = Nombre d'abonnements combinés vendus/titre X prix de l'abonnement monomodal TransVaucluse/titre TTC X 70% ».
- Titres combinés vendus par le(s) exploitant(s) du réseau TransVaucluse :
L'exploitant du CD84 reverse la part du réseau urbain à la Métropole en fonction du calcul suivant :
« Montant du reversement réseau urbain = Nombre d'abonnements combinés vendus/titre X prix de l'abonnement monomodal Pays d'Aix Mobilité /titre TTC X 70% ».

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2016

Titres	Part revenant au réseau TransVaucluse	Part revenant au réseau Pays d'Aix Mobilité	Combiné
Mensuel zone 1	24,5 €	18,5 €	43 €
Mensuel zone 2	31,5€	18,5 €	50 €
Mensuel jeunes – 26 ans zone 1	17,5 €	18,5 €	36 €
Mensuel jeunes – 26 ans zone 2	24,5 €	18,5 €	43 €
Annuel zone 1	210 €	182 €	392 €
Annuel zone 2	280 €	182 €	462 €
Annuel jeunes – 26 ans zone 1	105 €	182 €	287 €
Annuel jeunes – 26 ans zone 2	140 €	182 €	322 €

Les deux collectivités assument en fonction des quantités commercialisées par leurs points de vente respectifs, les dépenses relatives à la commercialisation (adaptation des programmes informatiques, approvisionnement des titres de transport, etc...), à la comptabilité et aux opérations de reversement des recettes.

La présente convention est conclue pour la période comprise entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017.

Elle sera reconduite tacitement chaque année à la date anniversaire du 1er septembre, jusqu'au 31 août 2024 (terme des conventions de DSP du CD84) .

Elle pourra être dénoncée annuellement par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée, moyennant un préavis de 3 mois avant sa date anniversaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Code des Transports et notamment l'article L.1111-2 ;
- L'article 2 de la loi LOTI n° 8261153 du 30 décembre 1982, modifié par la loi 99-533 25 Juin 1999 art 39 JORF 29 juin 1999 ;
- Les délibérations n°2009_A245 du 11 décembre 2009 et n°2015_A316 du 17 décembre 2015 du Conseil Communautaire de la CPA dédiées à l'approbation de la gamme tarifaire des réseaux de transports du territoire du Pays d'Aix et de ses adaptations successives ;
- La délibération n°2016_CT2_020 du Conseil de Territoire du 28 avril 2016 relative à l'adaptation de la gamme tarifaire des réseaux de transports « Pays d'Aix Mobilité » et « Aix en Bus » et l'approbation de la convention relative à la tarification pack étudiant ;

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2016

- La délibération HN 090-221/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 relative à l'adaptation de la gamme tarifaire des réseaux de transports « Pays d'Aix Mobilité » et « Aix en Bus » et l'approbation de la convention relative à la tarification pack étudiant ;
- L'avis de la Commission Transports, déplacements, accessibilité de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 22 juin 2016 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est adoptée la convention partenariale avec le Conseil Départemental de Vaucluse, relative « à la mise en œuvre de mesures de complémentarité entre les réseaux de transports publics Pays d'Aix Mobilité et TransVaucluse », ci-annexée.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2016